

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

**Audition du 20/11/23**

**Participants :** Laurent Mangold (Vice-Président AVEF, référent antibiotiques, vétérinaire praticien à Argonnay), Claire Scicluna (AVEF commission thérapeutique, Vétérinaire praticien dans l'Oise)

**Excusés :** Charles-François Louf (Président AVEF, vétérinaire praticien Vosges), Marie-Noëlle Lemouland (représentant SNGTV), Séverine Boullier (Professeur ENVT, représentant CSMV), Stephan Zientera (Anses Responsable du laboratoire de Maisons-Alfort – Dozulé),

**pour ANMV :** L. Baduel, B. Leroux, M. Salery, H. Ait Lbacha, S.Rougier, L. Fabry

### Rappel sur la responsabilité des propos exprimés pendant l'audition et rapportés dans ce compte-rendu :

- L'identification des gaps thérapeutiques (et les détails des situations exprimées et des alternatives envisagées) relève de la responsabilité des représentants de la profession vétérinaire
- L'ANMV apporte des compléments ou des réponses aux questions technico-réglementaires adressées. Ces compléments sont systématiquement précédés de « Info ANMV : ... » pour distinguer l'origine des propos exprimés.

Tableau synthétisant les propos des représentants de la profession vétérinaire (*éléments nouveaux depuis la dernière réunion – en bleu*):

Pathologie	Problème rencontré : PhV : Pharmacovigilance (efficacité ou sécurité perçue non satisfaisante) Disp : Disponibilité, rupture Règ : Règlementaire (application cascade, temps attente, accès restreint) 0 MV : Absence de médicaments vétérinaires <u>approprié</u> 0 ST : Absence de solution thérapeutique	Type de problème PhV Disp, Règ 0 MV 0 ST	Alternatives identifiées	PRIORITES Majeure: M mineure: m  (cf p9)
<b>Antibiotiques non critiques injectables en IV, lors de soins intensifs.</b>	Besoin d'ATB non critiques ( <b>pénicilline sodique</b> ou d' <b>amoxicilline</b> ) administrables <u>en IV</u> . <b>Il faudrait un ATB de 1<sup>ère</sup> intention qui ne risque pas de coucher les chevaux par terre et qui soit injectable par voie IV</b> <i>Pour mémoire :</i> Abandon AMM de CLAMOXYL 5G en 2009. PENETAVET arrêté. BELCOPENI 5 (Benzylpénicilline sodique + colistiméthate, pour toutes espèces, et en IV lente) plus commercialisé depuis 2017. Emploi « cascade » de médicaments pour bovins impossible pour différentes raisons : - pénéthamate (STOP M, PENETHAMATE, PENETHAONE, PERMACYL, REVOZYN) : indiqué en IM seulement et <b>contre-indiqué en IV</b> (suspensions). - Pénicilline procaine et benzathine inutilisables : risques de réactions neurologiques (procaine), de choc important si passage de produit dans le sang lors de l'injection avec un risque de réaction très violente de l'animal (inacceptables pour tout cheval de valeur) et réactions locales et douleur ++ lors d'IM.	<b>0 MV</b>  Disp/ Règ	Recours interdit à des antibiotiques critiques : marbofloxacin, EXCENEL ou COBACTAN.  <b>Achat Pénicilline sodique « humaine » possible chez Panpharma, mais hors de prix.</b>  Accès au Clamoxyl « humain » refusé par Panpharma. <b>Info ANMV:</b> cf infos sur site ANSM : - rupture de stock CLAMOXYL 1g depuis 05/04/22 - <b>tensions approvisionnement depuis 10/10/22 :</b> « L'amoxicilline, seule ou en association à l'acide clavulanique, fait l'objet de fortes tensions voire de ruptures de stock. Elles concernent toute l'Europe. »	<b>M</b> <b>n°1 ou 2</b>

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

	<p>Doses RCP pénicillines inadaptées (« cf 100aine publications aux US »): expérience d'échecs thérapeutiques avec 10j à dose RCP, solutionnés en 3j du même traitement avec posologie augmentée.</p> <p><b>Posologie à revoir</b> (cf travaux Elodie Lallemand à ENVT) Pas de déclarations de PhV car problème bien connu et véto pas habitués à faire des déclarations pour manque d'efficacité.</p> <p><b>Note ANMV</b> : Il est important de remonter ce type de déclarations de manque d'efficacité à l'ANMV, pour avoir des données qui justifient le besoin d'actualiser les posologies. Le besoin de révision des posologies de certains anciens ATB est connu des autorités mais la mise en œuvre dépend aussi des investissements à engager pour réaliser les études nécessaires pour justifier de nouvelles posologies et évaluer les impacts en termes de temps d'attente (TA), d'antibiorésistance (ABR) et de sécurité pour l'environnement.</p> <p><b>Info ANMV post-réunion</b> : Depuis la publication en 2017 du rapport de saisine de l'Anses sur la révision des posologies des antibiotiques anciens, un travail avec l'Agence Européenne des Médicament (EMA) est en cours. Lors du Comité des Médicaments Vétérinaire (CVMP) de Décembre 2023, un questionnaire a été adopté, avec pour objectif de collecter des preuves de manque d'efficacité des antibiotiques à la dose autorisée. <b>Ce questionnaire sera transmis prochainement à de nombreuses parties prenantes dont la Fédération des Vétérinaires Européens (FVE). Les observations précitées peuvent être remontées et documentées dans cette réflexion afin d'alimenter l'exercice de priorisation des substances à réviser. Le délai de réponse au questionnaire européen est fixé au 1er juin 2024.</b></p>	PhV	<p><b>Note ANMV post-réunion</b> : Pour les équidés, un des objectifs du plan Écoantibio 3 est de mieux évaluer l'exposition en considérant les spécificités de la filière et de continuer à promouvoir l'usage raisonné des antibiotiques.</p> <p>L'ANMV est d'ailleurs pilote de l'Action 14 qui vise à consolider les indicateurs d'exposition aux antibiotiques existants et également à améliorer et optimiser ces indicateurs par filière animale et sous-catégorie, en mettant notamment en place un indicateur plus adapté aux spécificités de certaines filières comme par exemple, la filière équine. La collecte de données d'utilisation via Calypso doit permettre à terme d'évaluer plus précisément l'exposition par filière.</p>	
<b>Leptospirose</b>	<p>Vaccin existe aux US (Zoetis). Eviterait traitements antibiotiques. Recrudescence de chevaux séropositifs selon certains avis du terrain. Il s'agit d'une zoonose à <b>déclaration obligatoire</b> chez</p>	0 MV	<p>Traitement curatif : tétracycline, pénicillines <b>ou doxycycline</b>. ⇒ Dépôt du vaccin US à promouvoir en Eu (marché &gt; vaccin West Nile) et ≈ ½ marché grippe). Cf données épidémiol RESPE, publiés Eu &amp; US.</p>	<p><b>M</b> <b>n°2*, 3 ou 4</b></p>

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

	<p>l'homme (depuis le 24/08/23), mais avec un risque zoonotique faible. Expression clinique de l'infection relevant de l'action directe des leptospires, rare d'après ENV, peu détectée en phase aiguë.</p>		<p>Réseau de surveillance prévu avec <b>RFSA, impliquant AVEF, RESPE, AFVAC &amp; QualitéVet.</b> * « Pour que ça avance », il est important de réfléchir au vaccin (qui existe aux USA), au moins pour une cohérence des travaux au RFSA et avec le plan Ecoantibio (réduction de l'utilisation des antibiotiques en équine). <b>Info ANMV</b> : pas de demandes d'importation ni de nouvelles AMM depuis dernière réunion</p>	
<b>Tétanos</b>	<p>Arrêt commercialisation par Boehringer Ingelheim (ex Merial) de leur sérum antitétanique. <b>Situation inacceptable</b> : les vétérinaires doivent laisser mourir des juments de tétanos. Pourquoi pas d'obligation de cession des AMM ? <b>Info ANMV</b> : depuis la dernière réunion : ruptures récurrentes sur Equip artevac ; ruptures puis arrêt de commercialisation du Sérum trivalent équin et du Sérum antitétanique 300 =&gt; il ne reste plus que Tetanisérum 150 : <b>situation très très fragile.</b></p>	1 MV	<p>Plus qu'une seule spécialité, moins dosée, commercialisée par CEVA : TETANISERUM 150. Si rupture : aucune alternative. Or le cheval est l'espèce la plus sensible au tétanos. Il n'y a plus de toxine antitétanique</p>	<b>M n°1, 2 ou 4</b>
<b>Choc</b>	<p>Arrêt du SOLUMEDROL (méthylprednisolone)</p>	(0 MV)	<p>Dexaméthasone mais avec risques de fourbure</p>	<b>M n°3 ou 4</b>
<b>Ostéoarthrose</b>	<p>Souhait d'injectables de ZEEL et TRAUMEEL : ne pas oublier que nous avons besoin de choses simples, pas chères et non délétères pour soulager l'arthrose du cheval. Certaines spécialités homéopathiques évoquées ci-contre sont régulièrement utilisées en France, mais n'ont pas d'AMM. Certains possèdent un enregistrement dans des pays autres que la France.</p>	Reg	<p>Traumeel gel a obtenu une AMM en France il y a 3 ans. Spécialités homéopathiques notamment à base d'arnica avec des références chez l'homme et les animaux, dont les chevaux depuis plusieurs dizaines d'années. Produits fabriqués par le laboratoire Heel en Allemagne et disponibles à l'étranger. Ces produits sont utiles pour le traitement des synovites et des douleurs articulaires et paravertébrales chez les chevaux, y compris sur le long terme, sans les effets délétères des corticoïdes sur le cartilage, et à un coût raisonnable. La régularisation du statut de ces produits permettrait la régularisation de la situation lors de leur utilisation sur le terrain. Des études cliniques pour une évaluation objective de l'efficacité en pratique pourront être mises en place si besoin pour étayer les dossiers.</p>	<b>M n°5 ou m</b>

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

<p><b>Asthme</b></p>	<p>Problèmes de difficultés d'administration du MV, ASERVO =&gt; déclarations de Pharmacovigilance à faire. Dispositif non recyclable + coût élevé... Souhait d'autres solutions et de clarifications de ce que l'on dénomme « asthme ». ASERVO n'est souvent plus utilisé suite à des déceptions sur l'efficacité ou d'effets indésirables sur les chevaux ou les utilisateurs, par difficulté d'application.</p> <p><b>Info ANMV</b> : Il est important de remonter à l'ANMV ce type de déclarations de manque d'efficacité ou d'effets indésirables sur les chevaux ou l'utilisateur.</p>	<p>PhV</p>	<p>Traitements autologues (interleukines) =&gt; préciser quel dispositifs et/ou quelles molécules : préparés par la société 'Animal Immune' qui a fait faillite. Expérience d'un véto sur 8 chevaux avec des résultats variables) =&gt; continuer à travailler sur les dérivés sanguins Usage terrain de « Boldair » inhalateur d'essences de pin. Pourquoi n'y a-t-il pas de dispositifs médicaux utilisables chez les chevaux en France, à la différence d'autres pays européens ? Il est important de trouver une solution pour ces traitements que finalement, les clients achètent et font seuls alors que les vétérinaires ne peuvent pas les prescrire ou les réaliser, puisque ce serait hors du cadre législatif.</p> <p><b>Info ANMV</b> : pas de nouvelles AMM depuis dernière réunion. Il n'y a pas à ce jour de statut pour des dispositifs médicaux en santé animale.</p>	<p><b>M n°5</b> ou m</p>
<p><b>Abcès ou ulcères chroniques de la cornée</b></p>	<p><b>Collyres ou pommades disponibles souvent en rupture. Pommade ophtalmique pour chiens avec ciclosporine trop peu concentrée (0,2% au lieu de 2% souhaité)</b> <b>Info ANMV</b> : Commandes auprès de certains hôpitaux de fabrication de collyres stériles avec des substances réglementairement non autorisées en médecine vétérinaire (ex. voriconazole, 5 FU, mitomycine C, ceftazidime, amphotéricine B)</p>	<p>Disp</p>	<p>Prescription de « collyres renforcés » (très concentrés) en préparation extemporanée avec énilconazole + gentamicine + NAC.</p>	<p>m</p>
<p><b>Induction lactation</b></p>	<p>Besoin d'un médicament vétérinaire (petit marché). Anecdotique et une solution existe en médecine humaine</p>	<p>0 MV</p>	<p>Dompéridone moins efficace mais marche. Médicament humain : sulpiride (supprimé en injectable, n'existe plus qu'en comprimés).</p>	<p>m</p>
<p><b>Botulisme (très rare)</b></p>	<p>Pas de vaccin ou sérum équin disponible <i>Très rare.</i></p>	<p>0 MV</p>	<p>Importation possible d'un vaccin bovin ANTRAVAX <b>Info ANMV</b> : pas de demandes d'importation depuis dernière réunion Sérum bovin</p>	<p>m</p>
<p><b>Castration chimique</b></p>	<p>Réactions vaccinales avec IMPROVAC (pas déclarées car connues et prévisibles). Pas de demande forte actuellement mais risque de venir dans un contexte général de prise en compte du bien-être</p>	<p>0 MV</p>	<p>IMPROVAC (c'est déjà une solution, même si elle est onéreuse) et remonter les déclarations d'EI. Il existe EQUITY en Australie et NZ. (moins d'EI qu'IMPROVAC ?). <b>Info ANMV</b> : Improvac a fait l'objet d'un signal Europe en</p>	<p>m</p>

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

	<p>animal. Marché restreint mais répondant à une demande sociétale.</p> <p>Seul flacon IMPROVAC dispo de 100 à 1000 doses (10*50 doses = 800€) =&gt; Utilisation d'un flacon partagé entre plusieurs cabinets vétérinaires...</p>		<p>août 2022 qui concernait de la mortalité chez des chevaux : 4 cas entre 01/12/19-30/06/22. Dans 2 cas, cela faisait suite à une réaction anaphylactique. Dans les 2 autres cas, de l'anaphylaxie est fortement suspectée. La section 3.5 du RCP a été ainsi mise à jour afin d'ajouter un avertissement pour l'utilisation chez les chevaux. Tout EI confondu chez le cheval, il y a au total (jusqu'à aujourd'hui) 18 cas dans la base européenne, dont 11 en EU mais aucun cas en FR.</p>	
<b>Mycoses des voies respiratoires</b>	<p>Nystatine? pas d'antifongique en inhalation en véto.</p>	<p>0 MV</p>		<p>m</p>

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

Gap thérapeutique : en cours de résolution avec solution existante	Problème initial de la filière	Type de problème	Solution / Alternatives Raison de la : Résolution en cours / Disparition du gap thérapeutique	GAP initialement Majeur: M mineur: m
Rhodococcose	<b>Vaccin attendu.</b> Eviterait le recours aux antibiotiques critiques. Erythromycine vétérinaire pas toujours efficace et risque de diarrhées chez le poulain. Efficacité des autovaccins à évaluer. <i>Attention au diagnostic</i>		Cf fiche AVEF => Péni Genta. Selon ATB Gramme. Cadre revu dans les BP ATB En curatif :M humains : azithromycine/ tulathromycine + Rifampicine. <a href="#">Info ANMV : pas de nouvelles AMM depuis dernière réunion</a>	m
Piroplasmose	CARBESIA : le temps d'attente bovins de 213 jours est inapplicable en pratique.			
Myosites	Vit E peu efficace. Un médicament vétérinaire à base de dantrolène serait un plus. <a href="#">Info ANMV : liste substances essentielles en cours d'évaluation en EU</a>		Myosites de plus en plus rares (grâce aux compléments alimentaires) Vit E vétérinaire ou M Humain : Dantrolène (DANTRIUM)	
Antibiotique contre les anaérobies (pleuropneumonies)	Besoin d'un médicament vétérinaire à base de métronidazole (en IV ?) <i>Uniquement chez chevaux non destinés à la consommation humaine</i> <a href="#">Info ANMV : pas de nouvelles AMM depuis dernière réunion</a>		OK par voie orale (50 mg/kg/3x par j) Matière 1 <sup>ère</sup> poudre (possible en centrales achat véto) => extemporané M humain (cp)	
Kératite mycosique	Besoin d'un médicament vétérinaire adapté à une application ophtalmique. Pb rares <a href="#">Info ANMV : pas de nouvelles AMM depuis dernière réunion</a>		M injectables humains : natamycine ou fungizone	
Antagoniste des alpha2agonistes (détomidine)	Un médicament vétérinaire serait le bienvenu. (intérêt ?) <a href="#">Info ANMV : pas de nouvelles AMM depuis dernière réunion</a>		Atipamézole OK	
Chondroprotection	La triamcinolone est le seul corticoïde considéré chondroprotecteur (avec dose adaptée) en injection intraarticulaire. Pas de MV correspondant pour cheval. Le médicament vétérinaire CANITEDAROL- chien, chat à base de diacétate de triamcinolone n'est plus commercialisé. <a href="#">L'effet chondroprotecteur semble controversé d'après les dernières publications scientifiques.</a>	(0 MV)	MV avec triamcinolone disponible aux US => pourquoi pas en Eu ?  M humain à base d'acétonide de triamcinolone (Unidose Kenacort 40 ou 80 mg accessible en pharmacie, 6-7 €) Nouveaux MV avec cellules souches (Articell Forte et Horstem) avec des indications différentes (arthrose et coût +++).	<b>M</b> <b>n°2</b>

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

	<p>Si besoin, remonter à l'EMA l'intérêt de son inscription sur la liste des substances essentielles pour les équidés.</p> <p><b>Info ANMV :</b> Il existe un produit chiens/chats avec AMM en NL (pas d'AMM en France): <a href="#">Cortalone, 10 mg/ml suspensie voor injectie voor honden en katten.</a></p> <p><b>Note post-réunion :</b> Si cela intéresse certains praticiens, il est possible d'adresser à l'ANMV des demandes d'autorisation importation. Mais pas de statut LMR =&gt; exclusion filière bouchère.</p>			
<p><b>Chondroprotection</b> (Accès Synvet)</p>	<p>La distribution en France de Synvet a été suspendue : est-il possible de s'en procurer en Belgique ou doit-on faire une demande d'importation ?</p> <p><b>Pour mémoire :</b> plus qu'un seul autre MV avec acide hyaluronique (HYONATE) : si rupture =&gt; recours possible à 1 seul M humain via la cascade.</p> <p>+ Problème du flacon multiponctionnable d'HYONATE =&gt; risques en intra-articulaire, pour certains. A quand une AMM pour un HYONATE unidose administrable en intra-articulaire, IV &amp; IM ?</p> <p>Dispositifs médicaux humains en seringue unidose, plus satisfaisants pour certains vétérinaires, moins chers mais d'utilisation vétérinaire interdite réglementairement.</p>	<p>Disp</p>	<p><b>Info ANMV:</b> Synvet a une AMM en France, il est donc possible de s'en procurer à partir de la Belgique sans recourir à une demande d'importation (si étiquetage en français).</p>	<p><b>M</b> <b>n°2</b></p>

### Pour mémoire : Autres Questions/requêtes (de la dernière réunion du 19/10/21):

- **Difficultés d'usage vétérinaire de produits sans AMM Eu, réglementairement non autorisés en 1ère intention** lors d'existence de médicaments vétérinaires, ex.:
  - Acide hyaluronique en seringue unidose (dispositifs médicaux pour les humains – cf ci-dessus)
  - Sarapin utilisé comme analgésique lors de névralgies, dorsalgies (utilisé en humaine aux US).  
**Info ANMV :** s'agissant d'une plante, se référer aux travaux en cours sur phytothérapie
  - Athramid Vet (dispositif médical aux US – polyacrylamide hydrogel), sans AMM Eu.  
**AMM en Australie :** demande possible d'autorisation d'importation
- Utilisation de médicaments homéopathiques à clarifier / positionnement récent du CNOV
- Accès au BCG en pharmacie pour les sarcoïdes  
**Info de Rémy Steinbrecher transmise par CI Scicluna le 05/01/22 :** « la société CSP, qui exploite cette spécialité et société pour laquelle je travaille, reçoit des demandes régulières de vétérinaires pour l'utilisation de cette spécialité.  
Nous pouvons répondre favorablement à leur demande, sans remettre en question le programme de santé publique pour la vaccination des jeunes enfants à risque

## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

### Audition du 20/11/23

*de tuberculose. »*

**Info L. Mangold du 06/01/22 :** « Renseignement pris chez les référents dans mon équipe, effectivement ce produit est utilisé et donne de bons résultats (testimonial). Très utilisé en Belgique visiblement. »

**Info ANMV :** Le médicament BCG AJ Vaccines (100 fois moins concentré que les autres spécialités à visée oncologique) est autorisé en France pour les humains et n'est pas inscrit dans une catégorie de prescription restreinte. Il est donc accessible aux vétérinaires sur commande à usage professionnel auprès d'une pharmacie d'officine. Info DGS de mai 2022 : l'approvisionnement des vétérinaires avec ce produit n'est pas possible en raison du contingentement.

- RELAQUINE : difficultés d'administration avec le flacon, qui a remplacé les seringues (bien plus adaptées, même si bulles d'air ont été relevées lors de contrôles qualité sur le marché car sans conséquences dans ce cas). Produit très utile (à conserver absolument). Important de consulter l'AVEF en amont de propositions de tels changements de présentation par le titulaire.

**Info ANMV :** Il y a des alternatives en conditionnement seringue i.e. Promased & Tranquigel

- Ruptures non déclarées / anticipées

**Note ANMV post-réunion** => infos à remonter systématiquement et le plus tôt possible à l'ANMV (adresse Internet : [DQ\\_ANMV@anses.fr](mailto:DQ_ANMV@anses.fr)) par les laboratoires mais aussi par les vétos, si nécessaire.

- Doxycycline : biodispo/efficacité chez cheval ? pratiques traitements oraux longs (Lyme) => travail de fond à prévoir sur ce sujet

**Info biblio:** Yung-Fu Chang et al (2005) suggèrent une meilleure efficacité de l'oxytétracycline à raison de 5mg/kg/j comparée à 10 mg/kg/j de doxycycline et 2.2 mg/kg/j de ceftiofur. Pas d'objectivation clinique, mais seulement sur la base de la nécropsie, PCR et sérologie. n=16, soit quatre poneys par groupe.

- Problèmes des allégations borderline sur des non médicaments

**Note ANMV post-réunion** => adresse Internet pour déclaration et prise en charge par l'ANMV (Unité Surveillance du Marché) : [usm@anses.fr](mailto:usm@anses.fr)

**Info ANMV :** pas de problèmes signalés à ANMV depuis dernière réunion

- Accès compliqué aux AMM centralisées via iRCP qui renvoie sur le site de l'EMA d'usage peu facile

**Note ANMV post-réunion** => procédure détaillée en cliquant en haut à droite de l'écran (à gauche du point d'interrogation) sur « [RCP des AMM centralisées](#) »

Il faudrait avoir un accès facile et rapide aux temps d'attente lors de prescription des MV enregistrés en procédure centralisée.

**Info ANMV :** un « tuto » est en cours de rédaction et va être mis en ligne prochainement.



## Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

Priorisation des gaps par les représentants de la profession vétérinaire (hors ANMV)

Priorisation des participants (hors ANMV) Gaps identifiés	Laurent Mangold	Charles- François Louf (excusé absent)	Claire Scicluna	Marie-Noëlle Lemouland (excusée absente)	Séverine Boullier	Stephan Zientera (excusé absent)	PRIORITES en 2021 Majeure: M mineure: m
Antibiotiques non critiques injectables en IV, lors de soins intensifs	M n°1	M n°1	M n°1	M n°1	M n°2	M n°1	M n°1
Leptospirose	M n°2	M n°2	M n°2 (« pour que ça avance »)	M n°3	M n°4	M n°3	m
Tétanos	M n°4	M n°4	M n°4	M n°2	M n°1	M n°2	(Gap pas mentionné)
Choc	M n°3	M n°3	M n°3	M n°4	M n°3	M n°4	(Gap pas mentionné)
Ostéoarthrose	M n°5	M n°5	M n°5	m	m	m	(Gap pas mentionné)
Asthme	m	m	m	M n°5	M n°5	M n°5	m
Chondroprotection	m	m	Résolu (« SYNJET dispo, même si pas distribué en FR »)	m	m	m	M n°2
Abcès ou ulcères chroniques de la cornée	m	m	m	m	m	m	(Gap pas mentionné)
Induction lactation	m	m	m	m	m	m	m
Botulisme (très rare)	m	m	m	m	m	m	m
Castration chimique	m	m	m	m	m	m	m
Mycoses voies respiratoires	m	m	m	m	m	m	(Gap pas mentionné)

# Gaps thérapeutiques en filière Chevaux

Audition du 20/11/23

## Evolutions des gaps depuis la dernière réunion d'octobre 2021 :

### Evolution favorable pour :

- La chondroprotection, concernant l'accès à Synvet, possible depuis la Belgique sans autorisation d'importation, du fait de l'existence d'AMM en France

### Evolution moins favorable pour :

- La leptospirose, zoonose à déclaration obligatoire chez l'homme depuis le 24/08/23, à considérer comme gap majeur pour sensibiliser au souhait de vaccin (existe aux US)

### Ajout de plusieurs gaps majeurs ou mineurs :

- tétanos (situation très fragile avec plus qu'un seul sérum antitétanique), choc (arrêt méthylprednisolone), ostéoarthrose (souhait d'AMM en France pour des spécialités homéopathiques injectables ou orales), abcès ou ulcères chroniques de la cornée (soucis de disponibilité), mycoses des voies respiratoires

	Réunion du 19/10/21	Réunion du 20/11/23
<b>Priorités MAJEURES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Antibiotiques non critiques injectables <u>en IV</u>, lors de soins intensifs</li> <li>2. Chondroprotection</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Antibiotiques non critiques injectables <u>en IV</u>, lors de soins intensifs</li> <li>2. Leptospirose</li> <li>3. Tétanos</li> <li>4. Choc</li> <li>5. Ostéoarthrose ou Asthme</li> </ol>
<b>Priorités mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Leptospirose</li> <li>• Asthme</li> <li>• Induction lactation</li> <li>• Botulisme</li> <li>• Castration chimique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Induction lactation</li> <li>• Botulisme</li> <li>• Castration chimique</li> <li>+ Abcès ou ulcères chroniques de la cornée</li> <li>+ Mycoses voies respiratoires</li> </ul>
<b>En cours de résolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rhodococcose</li> <li>• Piroplasmose</li> <li>• Myosites</li> <li>• Antibiotique contre les anaérobies (pleuropneumonies)</li> <li>• Kératite mycosique</li> <li>• Antagoniste des <math>\alpha 2</math>agonistes (détomidine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rhodococcose</li> <li>• Piroplasmose</li> <li>• Myosites</li> <li>• Antibiotique contre les anaérobies (pleuropneumonies)</li> <li>• Kératite mycosique</li> <li>• Antagoniste des <math>\alpha 2</math>agonistes (détomidine)</li> </ul>
<b>Solution existante</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immunostimulateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☑ Chondroprotection (accès Synvet) : <b>import possible depuis la Belgique, sans demande d'autorisation (AMM Fr)</b></li> </ul>